

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MAPRIMERÉNOV' :

APRÈS LE VOTE DÉFAVORABLE DU CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT, L'UFME APPELLE LE GOUVERNEMENT À MAINTENIR L'AIDE PAR GESTE AU REMPLACEMENT DES FENÊTRES

En rejetant le projet de suppression de MaPrimeRénov' par geste pour le remplacement des fenêtres, le Conseil National de l'Habitat (CNH) a adressé un message clair au Gouvernement. Pour l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME), cet avis constitue un signal politique fort que les pouvoirs publics ne doivent pas ignorer. Elle appelle une nouvelle fois à renoncer à cette réforme.

Dans un courrier adressé le 22 juillet dernier à Vincent Jeanbrun, Ministre de la Ville et du Logement, Laurent Demasles, Président de l'UFME, rappelle qu'au-delà des conséquences pour la filière, cette décision risquerait de freiner la dynamique de rénovation énergétique des logements engagée depuis plusieurs années tout en réduisant, encore, le pouvoir d'achat des ménages.

L'UFME s'appuie sur plusieurs constats particulièrement significatifs :

- **Le remplacement des fenêtres est le premier geste de rénovation énergétique** réalisé par les ménages. **40 %** des propriétaires débutent leur parcours de rénovation par cette opération, et **71 %** poursuivent ensuite avec d'autres travaux de performance énergétique.
- **Près de 30 % des logements français sont encore équipés de fenêtres simple vitrage**, représentant un important gisement d'économies d'énergie, et d'amélioration du confort d'été et d'hiver.
- **90 % des fenêtres installées en France sont fabriquées sur le territoire national**, faisant de cette mesure un soutien direct à une filière industrielle composée de milliers de PME et d'ETI.
- **Le dispositif est également rentable pour les finances publiques**. Pour une aide moyenne comprise entre **50 et 100 € par fenêtre remplacée**, l'État récupère **285 €** sous forme de cotisations sociales et de prélèvements fiscaux.

Le courrier est reproduit ci-après dans son intégralité.

À PROPOS DE L'UFME

L'UFME (Union des Fabricants de Menuiseries) représente la filière des portes et des fenêtres. Comptant plus de 170 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national, elle a pour vocation d'accompagner et de défendre les intérêts des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries, ainsi que les professions complémentaires à ces métiers. Composée de trois commissions (technique, sociale & formation et communication), l'UFME s'attache à représenter les intérêts des professionnels de la menuiserie en encourageant la promotion de menuiseries françaises de qualité, en proposant une offre de formations étoffée et en s'impliquant dans le suivi actif des grandes thématiques techniques. Par son dynamisme et l'expertise de ses membres, l'UFME participe aux débats d'actualité autour du secteur de la construction et de la rénovation des logements. www.ufme.fr

Fait à Courbevoie, le 22 juillet 2026

Objet : Appel à renoncer à la réforme de MaPrimeRénov' monogeste et suivre l'avis du Conseil National de l'Habitat

Monsieur le Ministre,

Au nom des adhérents de l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME), qui réunit les professionnels de la filière française des portes et fenêtres, je souhaite attirer votre attention sur les conséquences qu'emporterait la suppression de MaPrimeRénov' par geste pour le remplacement des fenêtres et vous appeler à tenir pleinement compte de l'avis défavorable rendu par le Conseil national de l'habitat sur cette évolution.

Le vote intervenu au sein du Conseil national de l'habitat constitue un signal politique particulièrement fort. Il ne traduit pas la seule position d'une filière économique, mais celle d'une instance de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes de la politique du logement : représentants des professionnels du bâtiment et de l'immobilier, associations de consommateurs, élus, représentants de l'État et personnalités qualifiées. La très large majorité qui s'est dégagée contre cette réforme témoigne d'un consensus qui dépasse largement les intérêts de notre seul secteur d'activité.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel que le Gouvernement tire toutes les conséquences de cet avis et confirme son attachement à une politique de rénovation énergétique pragmatique, progressive et accessible à tous les ménages. À l'heure où le Gouvernement fait de la rénovation énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du soutien au pouvoir d'achat des Français des priorités de son action, la suppression de MaPrimeRénov' par geste pour le remplacement des fenêtres enverrait un signal contradictoire.

Le remplacement des fenêtres constitue aujourd'hui le premier geste de rénovation énergétique réalisé par des millions de ménages. Accessible, concret et immédiatement compréhensible, il représente bien souvent la première étape d'un parcours de rénovation plus ambitieux : 40 % des propriétaires commencent leurs travaux par le remplacement des fenêtres et 71 % poursuivent ensuite avec d'autres opérations de rénovation. Supprimer ce dispositif reviendrait à priver de nombreux Français de cette porte d'entrée vers la rénovation énergétique qui représente un levier d'investissement pour les pouvoirs publics : pour une subvention moyenne comprise entre 50 et 100 € pour le remplacement d'une fenêtre, l'État perçoit en retour 285 € (en comptant les cotisations sociales et les prélèvements fiscaux).

Cette décision apparaîtrait d'autant plus difficilement compréhensible que près de 30 % des logements sont encore équipés de fenêtres simple vitrage. Leur remplacement permet de réduire les consommations d'énergie, d'améliorer le confort en hiver comme en été et de répondre simultanément aux enjeux des passoires thermiques et des bouilloires thermiques, dont les conséquences touchent en premier lieu les ménages les plus vulnérables. Elle pénaliserait également les propriétaires qui engagent une rénovation progressive de leur logement, notamment en copropriété, en réservant de fait les aides aux seules opérations globales, souvent plus longues, plus complexes et plus coûteuses à mettre en œuvre.

Au-delà de ses conséquences pour les ménages, cette réforme fragiliserait un tissu industriel français composé de milliers de PME et d'ETI implantées dans tous les territoires, alors même que 90 % des fenêtres installées en France sont fabriquées sur notre territoire. Elle laisserait pour seuls dispositifs de soutien à la rénovation énergétique le Parcours Accompagné de MaPrimeRénov' et la TVA à 5,5% pour la rénovation énergétique, dont la liste des gestes éligibles pourrait être alignée sur ceux prévus pour MaPrimeRénov'.

L'avis rendu par le Conseil national de l'habitat offre aujourd'hui au Gouvernement l'opportunité de conforter une politique publique qui fait consensus parmi les acteurs du logement. Nous formons le vœu que vous choisissiez de suivre cette position largement partagée et de maintenir MaPrimeRénov' par geste pour le remplacement des fenêtres.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tout échange sur ce sujet et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Laurent Demasles
Président de l'UFME

